

# Le Cateau



*et vous*

## Conseil Municipal

### PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Lutte contre les logements indécents</li><li>- Permis de louer</li><li>- Des terrains à vendre Quartier Langevin</li><li>- Achat de garages rue Fontaine à Gros Bouillons</li><li>- Budget de la ville pour 2021</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Subvention à l'Hopital pour agrandir le parking</li><li>- Voyage des aînés remplacé par un beau colis</li><li>- La ville participe aux frais de l'école St Joseph</li><li>- Sécurité pour nos écoles grâce aux amendes</li><li>- Subventions aux associations de la St-Mathieu</li></ul> |
|--|--|

Présents : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Agnès GABET, Jean-Claude LEGRAND, Matthias LEHOUCK, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Nathalie PINHEIRO, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE

Représentés par procuration : Angélique PLAQUIN, Stéphanie PLATEAUX, Brigitte REZGUI.

Démissionnaires : Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIERE, Nadine DRUESNE, Corinne STEMPIAK.

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, par lettre recommandée du lundi 12 avril, la démission de M. COULON, Mme DRUESNE, Mme DECRESSONNIERE, Mme STEMPIAK. Il accepte ces démissions. Dès lors, M. PORCHERET devient leader de l'opposition, et devra siéger s'il le souhaite au Conseil Communautaire de

l'Agglomération. Il a répondu que ce serait « avec plaisir ». Une lettre recommandée a alors été envoyée aux quatre personnes suivantes sur la liste minoritaire. Elles ont quinze jours pour faire savoir si elles souhaitent siéger au Conseil Municipal du Cateau Cambrésis.

Monsieur le Maire ouvre la séance par un hommage appuyé à Kim, disparue tragiquement, victime d'un accident de la route. Kimberley LACOMBLED avait 14 ans. Impliquée et souriante, Kim était majorette depuis toute petite, membre active du Lalp Anymous et du Conseil Municipal des Jeunes. Nous gardons le souvenir de sa joie de vivre. Déléguée de sa classe, Kim était une élève brillante qui envisageait une carrière d'avocate. Un bel avenir tout tracé... fauché en plein vol.

Nathalie Pinheiro, Conseillère déléguée à la Jeunesse et responsable du Conseil des Jeunes, a pris la parole devant l'assemblée pour dévoiler, avec beaucoup d'émotion, la personnalité de Kim. Océane MANDRELIER, Présidente du Conseil des Jeunes, accompagnée de Tiphaine et Vénézziela étaient présentes pour cet hommage à leur amie, se tenant la main pour se donner du courage dans cette terrible épreuve.

Autre information partagée lors du Conseil Municipal, il n'y aura pas de centre aéré pendant les vacances d'Avril 2021. Les annonces gouvernementales autorisent uniquement les parents travaillant à pouvoir confier leurs enfants aux centres de loisirs. Au Cateau, aucune demande parentale n'a été reçue, le centre de loisirs ne sera donc pas ouvert pour ces vacances d'Avril, tout comme les écoles fermées par décision gouvernementale.

## Lutte contre les logements indécents

La ville du Cateau-Cambrésis s'associe à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord dans la lutte contre le logement indécents et indigne.

Pour acter ce combat, Monsieur le Maire signe le renouvellement du dispositif de prévention contre la non-décence des logements, et acte des financements avec la CAF.

**Vote : Unanimité**

## Permis de louer

Le dispositif « **Permis de louer** » vise à contrôler la location de logements susceptibles d'être considérés comme insalubres et de porter atteinte à la sécurité de ses occupants. Pour information, il apparaît que 25 % de logements privés en location soient insalubres sur l'ensemble du territoire.

Le « **Permis de louer** » permet donc de savoir sur quel secteur géographique se situent ces logements, qui devront faire l'objet d'un accord de la ville pour autoriser leur location.

Ainsi, le propriétaire doit réaliser des diagnostics dans le logement qu'il souhaite mettre en location. La ville a un mois pour effectuer une visite du domicile pour s'assurer de la bonne conformité du logement.

Le « **Permis de louer** » s'oriente vers les habitations privées construites avant 1975. Il est géré par la CA2C qui possède la compétence « Habitat ».

Au Cateau, les secteurs soumis à vérification sont : **rue Jean Jaurès, rue Emile Zola, rue Cuvier, rue Paul Delplanche, rue Fontellaye Déjardin, rue des Fusiliers, rue Marc Legay, rue de Landrecies, rue de Tupigny, rue de Baillon, rue des Remparts, rue Pasteur, rue Robert Ruffin, rue Genty, ruelle Wautters, ruelle Regnaudin, rue du Maréchal Mortier, rue de Fesmy, rue Louis Carlier, ruelle du Cambrésis, rue Théophile Boyer, rue de la République, rue Auguste Seydoux, rue Fénelon, rue Hiolin, rue Charles Seydoux, Faubourg de Cambrai, Boulevard Paturle.**

**Vote : Unanimité**

## Une parcelle de terrain Quartier Langevin, à quel prix ?

Après la construction d'une nouvelle école dotée des dernières technologies pour les élèves de Langevin, l'ancienne école fut détruite dans la foulée.

Cette étendue a été aménagée pour accueillir la construction de maisons individuelles à l'avenir. **La ville a réglé les coûts de viabilisation** et peut désor-

mais proposer ces terrains à la vente. Il faut alors fixer un prix.

D'abord, **ce prix n'inclut pas les frais de démolition de l'ancienne école.**

La ville doit fixer un prix basé sur d'autres terrains similaires à vendre sur le secteur. Le prix est alors estimé à 50 € HT le m<sup>2</sup>, soit 60 € TTC.

Le terrain libre se divise en trois

**parcelles, rue de la 93 th Battery, proposées chacune à la vente.**

En fonction de leur superficie et du prix moyen sur notre territoire, les prix sont alors fixés à :

- parcelle de 651 m<sup>2</sup> : 39 060 €
- parcelle de 637 m<sup>2</sup> : 38 220 €
- parcelle de 626 m<sup>2</sup> : 37 560 €.

**Vote : Unanimité**

## Acquisition de deux garages rue Fontaine à Gros Bouillons

La ville possède une friche industrielle dans la rue Fontaine à Gros Bouillons, en face de l'Hostellerie du Marché, **dans laquelle sont enclavés deux garages.**

Cet emplacement en plein coeur de ville, en face d'un établissement en perpétuel développement, présente des **désagréments visuels** et devient de plus en plus souvent confronté à des **actes de vandalisme.**

La ville du Cateau-Cambrésis a confié la mission à un cabinet d'études de proposer des idées sur l'aménagement de cette friche, qui se place dans un **périmètre proche de nos bâtiments classés** (Abbatiale, Beffroi, Brasserie). C'est donc l'architecte des « Bâtiments de France » qui a tranché, et donné

son accord pour démolir l'existant, **à condition de reconstituer le front bâti.**

Ainsi, la ville du Cateau-Cambrésis a entrepris des négociations avec les propriétaires des garages, qui accepte de céder leurs biens pour un montant de 8 400 € pour l'un, et 12 000 € pour le second garage qui comporte un étage.

Cette vente permettra la démolition de ces anciennes constructions, pour bâtir du neuf, à l'angle du café, **en respectant les règles des Bâtiments de France.**

**Vote : Unanimité**

## **Budget de la ville en 2021**

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Conseil comme le prévoit la législation.

Monsieur Jean-Claude LEGRAND, Conseiller municipal en charge des finances, rappelle que la commission finances composée de M. Joseph MODARELLI, M. Bruno MANNEL, M. Philippe ESTEVEZ et M. Matthias LEHOUCK, s'est réunie le 7 Avril 2021. L'ensemble des documents financiers ont été présentés. La commission n'a émis aucune réserve.

M. LEGRAND procède à la présentation détaillée des résultats de l'exercice 2020. A l'issue d'une analyse compte par compte, les résultats font apparaître :

### **• en section d'investissement :**

Les recettes s'élèvent à 2 235 610 €, et les dépenses sont évaluées à 2 132 784 €. Ce qui nous donne un résultat de l'exercice 2020 disponible de + 102 826 €. Auquel il faut retrancher un besoin de financement, début 2020, de - 949 702 € ainsi que les restes à réaliser, fin 2020, de - 881 427 €.

Tout cela correspond à un déficit d'investissement de - 1 728 303 €, qui s'explique par le fait que la ville du Cateau Cambrésis n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses projets. Ce déficit est vite comblé par l'excédent de fonctionnement, qui est une procédure comptable traditionnelle.

### **• en section de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à 5 720 753 €, face à un total de recettes de 7 672 230 €. Soit un suréquilibre disponible de + 1 951 477 € (destinés à financer les investissements).

Après couverture du déficit d'investissement précité de 1 728 303 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'exercice antérieur de 7 039 435 €, nous obtenons un total disponible de 7 262 609 €.

**► Au final, un total général disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de + 7 262 609 €.**  
(pour mémoire, en 2014 il était de 2,4 millions).

La ville du Cateau-Cambrésis dispose d'un budget de plus de 7 millions pour financer ses projets, sans recourir à l'emprunt.

### **Vote : 22 voix Pour, 2 abstentions**

Monsieur le Maire précise que les efforts de gestion réalisés depuis vingt ans ont permis d'optimiser les résultats cumulés (7 Millions d'euros à fin 2019). Il souligne le non recours à l'emprunt depuis quatre années.

**Vous ne paierez plus la Taxe d'Habitation, qui disparaît sur votre feuille d'impôts.** Concernant la Taxe sur le Foncier Bâti, le taux de base est de 21 % pour la Ville, et 19,29 % pour le Département (remplacé à l'avenir par un financement sur la TVA).

**Cette année, l'Etat a décidé de fusionner la taxe du Département de 19,29 % avec la taxe de la ville de 21 %. Soit un total de 40,29%, qui seront reversés à la Ville.** Pour les Catésiens, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt, sur votre feuille fiscale, il n'y aura plus qu'une seule taxe de 40,29 % (Département + Ville). **Vote : 23 voix Pour, 2 abstentions**

### **Subvention au Centre Hospitalier pour agrandir leur parking**

Le Pôle de Santé du Pays de Matisse, avec toutes ses entités publiques, privées et libérales, représente l'unique Centre Hospitalier pour un bassin de 66 000 habitants, et plus avec l'Aisne.

**Depuis dix ans, le Pôle de Santé n'a cessé de croître** et a recruté plus de personnel, passant de 430 agents en 2015, à 500 professionnels en 2020. A ces personnes travaillant au sein de l'Hôpital public, s'ajoutent les personnels médicaux et non-médicaux de la Clinique des Hêtres et du Cabinet d'Imagerie Médicale, entités du secteur privé.

Au niveau des consultations, nous notons également une belle augmenta-

tion. Depuis quatre ans, plus de **1 330 nouvelles consultations, passages aux urgences ouvertes 24h/24 et hospitalisations.** Ceci n'arrangeant pas le manque de places sur le parking actuel des patients et visiteurs.

A l'écoute de ses usagers, le Centre Hospitalier rachète alors **une parcelle de 2 500 m<sup>2</sup>,** pour la construction de nouvelles places de parking. **Ces parkings resteront toujours gratuits,** que ce soit pour le personnel médical mais aussi pour les patients et visiteurs, c'est la volonté du Centre Hospitalier et du Maire de proposer du stationnement libre de temps et gratuit.

Après l'établissement d'un devis, il s'avère que **l'aménagement de ce nouveau parking s'élèverait à 280 000 €.** Puisqu'il assure l'accès aux soins de tout habitant du Catésis et Caudrésis, le Centre Hospitalier a sollicité la ville du Cateau-Cambrésis pour obtenir **une subvention de 80 000 €.**

Le Centre Hospitalier du Cateau Cambrésis accueille en majeure partie des patients de l'agglomération du Caudrésis Catésis. Il a également demandé une aide financière à la **CA2C, de 80 000 €.**

Il restera **120 000 € à la charge du Centre Hospitalier.**

**Vote : Unanimité**

## Voyage des Aînés remplacé par un beau colis

Cette année encore, la situation sanitaire oblige la ville du Cateau Cambrésis à **annuler le traditionnel voyage des aînés du mois de Mai**.

La commission Seniors, présidée par Mme Joëlle MANESSE, s'est réunie le 25 Mars 2021 en présence de Mme Françoise CAMPIN, M. André BIHANGOU, M. Didier PORCHERET et M. Michel BASQUIN, Président du Conseil des Sages.

Ensemble ils proposent, comme en 2020, d'offrir un colis de fin d'année à toutes les Catésiennes et Catésiens **de plus de 63 ans**.

Cette distribution conviviale permet de garder le lien amical établi de longue date, notamment avec certains de nos aînés parfois isolés.

De plus, en 2020 la ville agrémentait son colis habituel d'une **bouteille de champagne**. Cette agréable surprise a fait chaud au cœur de nos seniors. Devant un tel succès, la commission propose, à l'unanimité, de renouveler cette délicate attention.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**Vote : Unanimité**

## La ville participe aux frais de l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les **élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires**, soit 39 élèves à la rentrée 2020 - 2021.

Au compte administratif 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **111 947 € pour 413 élèves de primaire des écoles publiques**, soit **271 € pour chaque élève**.

Le Conseil Municipal propose donc d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 271 € par élève catésien, soit un total de **10 569 € pour les 39 élèves de Saint-Joseph**.

**Vote : 18 voix Pour , 7 abstentions**

Par ailleurs, le Conseil Municipal propose d'allouer une participation forfaitaire, **non obligatoire**, pour les élèves de **maternelle**, dont le montant se base sur les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles publiques. Soit un total de **28 864 € hors coût des ATSEM, pour les 256 maternelles de nos écoles publiques, représentant 112,75 € par enfant**.

Il est alors décidé de proposer la somme de 113 € pour chaque élève catésien fréquentant les classes de maternelle de l'école Saint-Joseph, soit un total de **1 921 € pour 17 élèves de maternelle de Saint-Joseph**.

**Vote : 18 voix Pour , 5 voix Contre  
2 abstentions**

## Sécurité pour nos écoles grâce aux amendes de Police

Le Département a pour mission, entre autres, de répartir les recettes perçues par les amendes de Police, concernant la circulation routière.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de mise en sécurité des déplacements sur les trottoirs des établissements scolaires, la commune peut demander une subvention au Département.

Ainsi, **la ville demande au Département une subvention de 20 000 €** pour :

- la pose de barrières de sécurité grillagées pour le groupe scolaire Herbin et l'école Saint-Joseph concernant la partie faisant face à la Place du 3 Septembre (Théâtre municipal). La partie rue des Remparts est déjà équipée.

- Montant de l'opération : 26 876 €
- Subvention Département : 20 000 €
- Autofinancement Ville : 6 876 €.

**Vote : Unanimité**

## Subventions aux associations participant à la Saint-Matthieu

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la ville du Cateau-Cambrésis **n'est pas en mesure d'affirmer que la Saint-Matthieu pourra bien se dérouler en 2021**.

Cependant, si notre fête communale a bien lieu, la ville reconduit l'attribution d'une subvention pour les associations participantes.

Le conseil municipal tient à récompenser les efforts consentis par ces associations pour le défilé de la Saint-Matthieu.

Le barème est :

- présence avec char et animation sur le thème donné : **500 €**
- présence de plus de 10 personnes à pied, avec animation sur le thème donné : **250 €**
- présence de moins de 10 personnes avec animation sur le thème donné : **100 €**

Ces dotations restent **inchangées** par rapport aux années précédentes.

**Vote : Unanimité**